

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	25 291 916	0,394		27 037 000	106 526	0,394	106 526
Taxe foncière non bâtie additionnelle	4 901 882	1,86		5 247 000	97 594	1,86	97 594
Taxe d'habitation additionnelle	3 629 326	11,41		3 887 006	443 507	11,41	443 507
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	5 309 690	25,94		6 177 000	1 602 314	25,94	1 602 314
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total de la fiscalité additionnelle					647 627		2 249 941
Total des CFE unique, de zone et éolienne					1 602 314		2 249 941

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Produits attendus	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	647 627	9	0,394
Taxe foncière non bâtie additionnelle	647 627		1,86
Taxe d'habitation additionnelle	647 627		11,41
CFE additionnelle			647 627
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2023 (12)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,020		
CFE éolienne	>>>		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatoires	DCRTP	FNGIR	Total
3 607 875	331 489	105 673	28 548	832 391	69 849	- 303 478	4 671 447

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
2 249 941		4 672 347		6 922 288

A MOULINS

Le 13 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 SYLVAIN EME

A Varennes-sur-Allier

Le 13 avril 2023
 Pour le Groupement,
 Roger LHTAUDON

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFR	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	0
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	2 395 087	c. Centrales photovoltaïques	99 996
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	19	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	0
d. Locaux industriels	9 437	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	78 653
Taxe foncière non bâtie	7	b. Par la loi (terres agricoles)	1 292 871	f. Stations radioélectriques	113 338
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	39 502
a. Dotation pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Dotation pour Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	0	Taxe d'habitation :	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi	3 619 102	a. Fraction de TVA nationale (%)	0,0016778127 %
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	304	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		b. TVA prévisionnelle	3 607 875
b. Base minimum	63 268	a. Hors résid. principales et log. vacants	3 887 006		
c. Locaux industriels	757 929	b. Logements vacants soumis à la THLV	0		
d. Autres allocations	1 427				
DTCE (Métropole du Grand-Lyon)	>>>				
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX	
6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS		a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national		a. Taux unique ou de zone	
		b. Taux plafond de 2023		CFE éolienne	
Taux maximum :	CFE unique ou de zone	CFE éolienne			
a. De droit commun	26,27	>>>	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :		
b. Dérogatoire	26,27	>>>	a. National		
c. Avec rattrapage	>>>	>>>	b. De l'EPCI		
d. Avec capitalisation	26,29	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>	
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>	6.5. DIMINUTION SANS LIEN		
Taux moyens pondérés :			Année antérieure à 2023 au titre de laquelle...		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	18,94	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée		
b. En cas de changement de périmètre	>>>	>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		
6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN					
a. Taxe foncière bâtie	1,013513	>>>	Taux moyens de référence au niveau national :		
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,012593	>>>	a. Taxe foncière bâtie		
			b. Taxe foncière non bâtie		